

---

PIERRE ASTIÉ  
DOMINIQUE BREILLAT  
CÉLINE LAGEOT\*

## REPÈRES ÉTRANGERS

(1<sup>er</sup> AVRIL – 30 JUIN 2017)

143

### ALGÉRIE

4 mai 2017. **Élections législatives.** 23,2 millions d'électeurs étaient conviés pour désigner 462 députés – dont huit députés représentant les Algériens de l'étranger, parmi lesquels quatre étaient à désigner par les 763 771 Algériens inscrits en France. Il y avait douze mille candidats issus de soixante-trois partis.

En 2007, la participation avait été de 35,7% et en 2012 de 43,1%. Elle n'est que de 35,4%.

Le Front de libération nationale l'emporte avec 25,9% des voix et 164 des 462 sièges, devant le Rassemblement national pour la démocratie, son principal allié, avec 14,9% et 100 élus, le Mouvement de la société pour la paix-Front du changement avec 6,1% et 33 élus, le Rassemblement de l'espoir algérien avec 4,2% et 19 élus. 119 sièges vont à de petits partis et il y a 28 indépendants. Le président Bouteflika vient voter au bureau d'El Biar en fauteuil roulant.

Le 24 mai, Abdelaziz Bouteflika nomme le ministre de l'Habitat, Abdelmadjid Tebboune, 71 ans, Premier ministre, écartant à la surprise générale Abdelmalek Sellal, 68 ans, en fonction depuis le 28 avril 2014. Le lendemain, le nouveau Premier ministre prend ses fonctions et le gouvernement est nommé, avec Abdelkader Messahel, 68 ans, journaliste, aux Affaires étrangères, Noureddine Bedoui, 57 ans, à l'Intérieur, ministère qu'il conserve, et Abderrahmane Raouia, 56 ans, aux Finances. Le ministère de l'Énergie change aussi de titulaire. Le président Bouteflika conserve le portefeuille de la Défense.

### ALLEMAGNE

13 avril 2017. **Énergie nucléaire. Cour constitutionnelle.** La Cour constitutionnelle de Karlsruhe déclare inconstitutionnelle la taxe sur le combustible nucléaire, considérant qu'elle n'a pas de fondement juridique valable. Berlin devra rembourser 7 milliards d'euros.

---

\* Université de Poitiers et CNRS – FRE 3500 CECOJI.

C'est un grave revers pour la Chancelière eu égard à la transition énergétique.

16 juin 2017. **Ancien chancelier.** Chancelier du 1<sup>er</sup> octobre 1982 au 27 octobre 1998, Helmut Kohl décède le 16 juin à Ludwigshafen, à 87 ans. C'est de Rome qu'Angela Merkel salue sa mémoire, déclarant : « Il a changé ma propre vie de façon décisive. » Dans un communiqué publié en français, en anglais et en allemand, ce qui est une première, Emmanuel Macron salue la mémoire de Helmut Kohl. Donald Trump a tardé à réagir.

144 Membre de l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU) dès l'âge de 16 ans, docteur en histoire et science politique, Helmut Kohl est président du groupe CDU au conseil municipal de Ludwigshafen, membre du Landtag de Rhénanie-Palatinat en 1959, puis président du groupe parlementaire de ce Landtag, ministre-président de Rhénanie-Palatinat de 1969 à 1976, président de la CDU en 1973. Candidat à la Chancellerie en 1976, manquant de peu la victoire, il laisse la place en 1980 à Franz Josef Strauss, mais, après la mise en minorité de Helmut Schmidt à la suite de la défection des libéraux, il accède à la Chancellerie le 1<sup>er</sup> octobre 1982. Il remporte les élections législatives du 6 mars 1983, puis celles du 25 janvier 1987. Il restera chancelier jusqu'à sa défaite aux élections législatives de 1998.

Bien évidemment, c'est la réunification allemande, en 1989-1990, qui restera son action marquante. Dès le 28 novembre 1989, il présente au Bundestag un plan en dix points pour la réunification et devient le 3 octobre 1990 le premier chancelier de l'Allemagne réunifiée. Il a entretenu d'excellentes relations avec François Mitterrand – qui l'a soutenu dans la crise des euromissiles –, symbolisées par leur

geste, main dans la main, le 22 septembre 1984 à Douaumont. Réélu le 2 décembre 1990, puis, de justesse, le 16 octobre 1994, il est battu le 27 septembre 1998. La fin de sa vie politique a été plus triste. En 1999, il est mis en cause dans un scandale de financement occulte de la CDU, ce qui provoque la « trahison » d'Angela Merkel, « la gamine » (*das Mädchen*), à son égard.

Après le suicide de sa femme, Hannelore, il s'était remarié avec sa secrétaire, Maike Richter, ce qui avait rendu exécrables les relations avec ses fils. À son décès, l'aîné, Walter Kohl, se fait refouler de la maison de son père et n'assiste pas aux obsèques. Il n'y a pas d'hommage national, Kohl ne le souhaitant pas par détestation de la plupart des dirigeants allemands. Il y a cependant une cérémonie officielle à Strasbourg le 1<sup>er</sup> juillet. Mme Merkel y prend la parole alors que la veuve de l'ancien chancelier ne le voulait pas.

30 juin 2017. **Mariage pour tous.** Le projet de loi sur le mariage pour tous est adopté le 30 juin par 393 voix contre 226 et 4 abstentions. Le Parti social-démocrate, Les Verts, Die Linke et plus de 70 CDU-CSU ont voté favorablement. À titre personnel, Angela Merkel a voté contre. Elle avait cependant levé la discipline de vote, et elle a voté pour l'adoption plénière par les couples de même sexe. L'Allemagne devient le onzième pays de l'Union européenne (avec les Pays-Bas, la France, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Belgique, le Portugal, la Suède, le Danemark, la Finlande et l'Irlande) à légaliser le mariage pour tous.

#### ARABIE SAOUDITE

22 avril et 21 juin 2017. **Réforme. Prince héritier.** Le roi Salmane ben Abdelaziz al-Saoud, 81 ans, et son fils Mohammed ben Salmane, 31 ans, consolident leur

pouvoir à travers des réformes qui suscitent de grandes réserves dans la population. Le 22 avril, une quarantaine de décrets royaux étendent les compétences à de nouveaux domaines. Khaled ben Salmane, 29 ans, frère cadet du vice-prince héritier, devient ambassadeur aux États-Unis. Un demi-frère du vice-prince héritier, Abdel Aziz ben Salmane, 57 ans, devient ministre de l'Énergie, poste stratégique.

Ministre de la Défense, Mohammed ben Salmane est nommé prince héritier le 21 juin, par 31 voix parmi les 34 membres du Conseil d'allégeance, qui réunit les principaux princes de la famille régnante, et vice-Premier ministre à la place de son cousin, Mohammed ben Nayef, 57 ans, ministre de l'Intérieur, qui était prince héritier depuis le 29 avril 2015.

#### CHINE (RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE)

11 avril 2017. **Peine de mort.** Dans son rapport « Les secrets mortels de la Chine », Amnesty International rappelle que la Chine « garde le secret sur l'ampleur des condamnations à mort et des exécutions ». Depuis 2009, le nombre des exécutions est un secret d'État. En 2016, les exécutions se sont comptées par milliers.

#### COLOMBIE

27 juin 2017. **FARC.** Les Forces armées révolutionnaires de Colombie déposent officiellement leurs dernières armes. Elles vont constituer un parti politique en août.

#### CORÉE DU SUD

9 mai 2017. **Élection présidentielle.** Le THAAD (*Terminal High Altitude Area*

*Defense*), bouclier antimissile que les États-Unis veulent installer en Corée du Sud, divise les candidats. Moon Jae-in souhaite que la décision finale revienne à la prochaine administration, alors qu'Ahn Cheol-soo se déclare favorable au projet. Le THAAD est opérationnel le 1<sup>er</sup> mai.

Moon Jae-in, 64 ans, Minju (Parti démocrate, centre gauche), avocat des droits de l'homme, ancien conseiller du président Roh Moo-hyun, qui a promis une meilleure politique sociale et un dialogue avec la Corée du Nord, l'emporte avec 41,1 % des voix, devant Hong Joon-pyo, Liberté Corée, droite, avec 25,5 %, et Ahn Cheol-soo, Parti du peuple, avec 21,4 %. Il entre en fonction le 10 mai et propose Lee Nak-yeon, 64 ans, Minju, comme Premier ministre.

C'est la fin de dix ans de domination conservatrice.

Moon Jae-in annonce aussitôt son intention d'aller en Corée du Nord et décide de geler le THAAD.

#### DANEMARK

2 juin 2017. **Blasphème.** Les députés suppriment l'article 140 du code pénal adopté en 1866 et visant celui « qui, publiquement, insulte ou tourne en dérision la doctrine ou le culte d'une communauté religieuse légalement reconnue ». La dernière condamnation remontait à 1946. En 2006, lors de l'« affaire des caricatures », le parquet avait été saisi mais avait estimé que les caricatures de Mahomet ne constituaient pas un blasphème. Pourtant, pour avoir publié sur Facebook une vidéo le montrant en train de brûler le Coran, un homme a été renvoyé devant le tribunal et son procès, qui devait débiter le 7 juin, n'aura pas lieu.

## ÉGYPTE

24 juin 2017. **Arabie saoudite. Territoire.** C'est une décision très impopulaire que prend le président Al-Sissi le 24 juin. Il ratifie le transfert à l'Arabie saoudite des îles de Tiran et Sanafir, proches de la pointe sud du Sinaï. En 1950, les deux îles avaient été placées sous l'autorité de l'Égypte, dans une période de tension arabo-israélienne. Lorsque l'accord conclu en avril 2016 avait été connu, il avait entraîné d'importantes manifestations. Le Parlement a approuvé l'accord le 14 juin et la Haute Cour constitutionnelle a suspendu toutes les décisions rendues par des juridictions à ce sujet. En contrepartie de cette cession, l'Égypte bénéficiera d'une aide économique saoudienne.

146

## ESPAGNE

27 juin 2017. **Église catholique. Union européenne.** La Cour de justice de l'Union européenne juge que « les exonérations fiscales dont jouit l'Église catholique en Espagne peuvent constituer des aides d'État prohibées si et dans la mesure où elles sont octroyées pour des activités économiques ». L'affaire concerne une congrégation religieuse responsable d'une école ecclésiastique de Getafe. Est mise en cause l'activité de l'école, dispensant un enseignement préscolaire et extrascolaire payant qui ne serait pas strictement religieux.

## ÉTATS-UNIS

4 avril 2017. **Cabinet.** Riche conseiller de Donald Trump, suprématiste blanc, Steve Bannon, 63 ans, conseiller du président Trump depuis le 20 janvier, est écarté du Conseil de sécurité nationale, où il avait été nommé le 28 janvier, ne

figurant plus sur la dernière liste publiée le 4 avril.

6 avril, 18 et 31 mai, 6, 13 et 14 juin 2017. **Russie.** Proche de Donald Trump, Devin Nunes annonce le 6 avril qu'il se récuse dans une enquête parlementaire sur l'ingérence russe dans l'élection présidentielle. Il est la troisième personne à se récuser, après le ministre de la Justice, Jeff Sessions, et l'ancien conseiller à la Sécurité intérieure Michael Flynn.

Robert Mueller III, 73 ans, ancien chef du FBI, est nommé le 18 mai procureur spécial pour garantir l'indépendance de l'enquête sur une éventuelle collusion entre des proches de Donald Trump et la Russie.

La Chambre des représentants décide le 31 mai d'entendre Michael Cohen, avocat de Donald Trump.

Le 6 juin, la Russie dément « fermement » les informations d'un média américain affirmant que des pirates informatiques du renseignement militaire russe ont tenté de s'introduire dans les systèmes électoraux américains.

Jeff Sessions est entendu le 13 juin par le comité sur le renseignement du Sénat et nie avoir rencontré ou eu des conversations avec des représentants russes à propos d'interférences dans l'élection. Les réponses sont très décevantes et laissent des zones d'ombre.

On apprend le 14 juin que le procureur spécial ouvre une enquête sur Donald Trump pour obstruction. Le 22 mars, le président américain serait intervenu auprès de James Comey, directeur du FBI, qui sera limogé le 9 mai, pour qu'il cesse d'enquêter sur son ancien conseiller Michael Flynn, qui avait dû démissionner le 13 février pour avoir menti sur le contenu d'une discussion avec l'ambassadeur de Russie. Donald Trump réagit le 15 juin sur Twitter en attaquant la police fédérale

ainsi que Hillary Clinton, qu'il traite de « corrompue ».

Afin de répondre aux questions du procureur Mueller, le vice-président Mike Pence prend un avocat personnel, Richard Cullen, du cabinet McGuireWoods. Donald Trump avait fait de même un mois plus tôt, en s'assurant les services de Marc Kasowitz.

7 avril 2017. **Cour suprême.** Le sénateur démocrate de l'Oregon Jeffrey Merkley parle pendant quinze heures sans interruption, le 5 avril, afin de s'opposer à la confirmation de Neil Gorsuch à la Cour suprême. Pour imposer la nomination de ce juge conservateur qui ferait passer la majorité de la Cour à droite, les républicains veulent utiliser « l'arme nucléaire », c'est-à-dire passer outre la règle de la majorité des 60 % et se contenter de la majorité simple, ce qui serait une première pour une nomination à la Cour suprême. Il est confirmé le 7 avril à la majorité simple, par 54 voix contre 45, « l'arme nucléaire » ayant donc été utilisée.

13 avril 2017. **Avortement. Vice-président. Vote.** Le 13 avril, Donald Trump signe un projet de loi du Congrès qui complique le financement des centres de planning familial, annulant une mesure prise en décembre 2016 et entrée en vigueur le 18 janvier... Les fonds fédéraux ne peuvent être utilisés pour financer des avortements sauf en cas de viol, d'inceste, ou lorsque la vie de la mère est en danger. Le vice-président Pence a pris part au vote pour faire adopter le texte, recueillant 52 voix sur 100.

Teresa Manning, à la tête du Planned Parenthood, qui est le planning familial américain, est une militante anti-avortement.

14, 20 et 24 avril 2017. **Peine de mort.** Un juge et une cour de justice locale d'Arkansas suspendent le 14 avril l'exécution de sept condamnés à mort. Ils devaient être exécutés sur une période de dix jours. Le magistrat a estimé que l'usage du produit létal, le bromure de vécuronium, agent de blocage neuromusculaire, devait être temporairement suspendu, le fournisseur ayant affirmé l'avoir vendu à des fins thérapeutiques et non pas pour des exécutions capitales.

Trois exécutions ont lieu, les 20 et 24 avril, au lieu des sept prévues, car les stocks de l'anesthésiant mortel seront périmés à la fin du mois.

12, 26 et 29 juin 2017. **Migrants. Pays musulmans.** Le 12 juin, la cour d'appel de San Francisco confirme la suspension du décret anti-immigration décidée par un tribunal fédéral d'Hawaï. Le président Trump n'a pas suffisamment démontré que l'entrée des ressortissants des six pays visés « nuirait aux États-Unis ».

Le 26 juin, la Cour suprême décide que le décret s'applique désormais à « quiconque n'a pas établi de relation de bonne foi avec une personne ou une entité aux États-Unis ».

Une nouvelle version du décret est rédigée et ne permet l'entrée aux États-Unis qu'aux « personnes qui justifient d'une relation valable avec une personne ou une entité aux États-Unis ». La rédaction reste litigieuse. Le décret entre en vigueur le 29 juin.

4 mai 2017. **Obamacare.** La Chambre des représentants adopte, à une courte majorité de 217 voix contre 213, un projet de loi abrogeant et remplaçant partiellement l'Obamacare. C'est une revanche pour Donald Trump, qui avait échoué fin mars. Le texte doit maintenant passer

au Sénat. Si le projet est adopté, 23 millions d'Américains seront privés de couverture maladie en 2026.

Le débat sur l'Obamacare débute au Sénat le 22 juin et divise les républicains.

9 mai 2017. FBI. Le président Trump limoge le directeur du Federal Bureau of Investigation, James Comey, 56 ans, en fonction depuis le 4 septembre 2013, lui reprochant sa gestion de l'affaire des courriels de Hillary Clinton. En réalité, il semble qu'il veuille empêcher toute enquête sur ses liens avec Moscou.

148 Dans une déclaration de sept pages adressée au Congrès, l'ancien directeur du FBI confirme que Donald Trump lui a demandé d'abandonner l'enquête sur Michael Flynn à propos de l'ingérence russe dans la campagne. James Comey témoigne le 8 juin devant le Sénat. Il accuse le président Trump d'avoir menti et de lui avoir ordonné que l'enquête sur Michael Flynn soit abandonnée. Le 13 juin, le Sénat auditionne Jeff Sessions, l'*Attorney General*.

Pour succéder à James Comey, Donald Trump nomme le 7 juin Christopher Wray, 50 ans, juriste, ancien directeur de la division pénale du ministère de la Justice, après un intérim assuré par Andrew McCabe, 49 ans.

1<sup>er</sup> juin 2017. **Environnement. Accord de Paris.** Donald Trump a laissé attendre sa décision sur l'accord de Paris après le sommet du G7, laissant planer une incertitude. Mais le 1<sup>er</sup> juin il annonce la sortie des États-Unis de cet accord visant à contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés, voire 1,5 degré. Pourtant, Exxon était hostile à la décision, tout comme l'ancien PDG et secrétaire d'État Rex Tillerson.

Donald Trump a été influencé par Steve Bannon et le directeur de l'Agence

de protection de l'environnement, Scott Pruitt. Pour Barack Obama, Donald Trump « rejette l'avenir ». Une des premières réactions remarquées a été celle d'Emmanuel Macron, qui a immédiatement manifesté son hostilité dans un discours en français et en anglais, paraphrasant le slogan de la campagne de Trump en déclarant : « *Make our planet great again.* » Aux États-Unis, les oppositions sont très variées, allant des milieux d'affaires (Tesla, General Electric, Disney, Google, Apple, Goldman Sachs) et des majors pétrolières aux artistes (Arnold Schwarzenegger ou Leonardo DiCaprio) ou aux villes ou États. Dans le monde, la France, l'Allemagne et l'Italie signent un communiqué commun auquel ne s'associe pas Theresa May, très critiquée pour son refus, n'exprimant que sa « déception ». On sait que le pape François avait remis à Trump son encyclique *Laudato si'*. La Chine, l'Union européenne, le Japon et l'Inde réaffirment leur soutien à l'accord de Paris.

Michael Bloomberg, ancien maire de New York, veut former une coalition d'élus et d'entreprises pour tenir malgré tout les engagements américains.

Lors du Forum économique de Saint-Pétersbourg, le 2 juin, Vladimir Poutine reste mesuré dans ses réactions à la décision de Donald Trump, estimant qu'il y a une marge de manœuvre pour renégocier l'accord de Paris.

Le 6 juin, le gouverneur d'Hawaii promulgue deux lois qui entrent dans les critères de la COP21, notamment en promouvant des techniques de captation de dioxyde de carbone et une agriculture décarbonée.

## HONGRIE

28 mars, 9, 12 et 27 avril, 17 mai et 13 juin 2017. **Enseignement supérieur.**

**Union européenne. Démocratie illibérale.** Le 28 mars, le gouvernement présente un projet de loi visant l'université d'Europe centrale, anglophone, fondée par le milliardaire américain d'origine hongroise George Soros en 1991. Le projet prévoit qu'aucune université non européenne ne puisse délivrer de diplômes hongrois sans négocier un accord préalable avec le gouvernement et sans avoir une activité sur le territoire d'origine, ce qui n'est pas le cas de l'université Soros aux États-Unis. La loi est adoptée le 4 avril et promulguée le 10.

Le 12 avril, les commissaires européens se réunissent pour décider de la réaction à adopter vis-à-vis des mesures contre les libertés de Viktor Orbán. Le 26 avril, peu avant la participation de ce dernier à une séance plénière du Parlement européen pour défendre la loi sur les universités étrangères, la Commission annonce une « procédure d'infraction » contre la Hongrie.

Le 27 avril, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe appelle la Hongrie à suspendre le débat sur la loi relative au financement des ONG.

Le 17 mai, par 393 voix sur 678, le Parlement européen adopte une résolution sur les atteintes à l'État de droit en Hongrie et en Pologne. Elle donnerait les moyens de déclencher l'article 7, qui peut entraîner des sanctions contre la Hongrie.

Le 13 juin, le Parlement adopte la loi renforçant le contrôle gouvernemental sur les ONG bénéficiant de fonds étrangers.

31 mars au 20 mai 2017. « **Consultation nationale** ». Du 31 mars au 20 mai, les Hongrois sont invités à s'exprimer lors d'une « consultation nationale » sur les ONG, l'Union européenne et la politique migratoire. C'est une sorte de « référendum postal » sous forme de

questionnaire, qui comporte six questions dont celle-ci : « Que doit faire la Hongrie lorsque, en dépit d'une récente série d'attaques terroristes en Europe, Bruxelles veut la forcer à laisser entrer des migrants entrés illégalement ? »

#### INDONÉSIE

9 avril 2017. **Djakarta. Blasphème.**

Au scrutin de ballottage de l'élection gubernatoriale, Anies Rasyid Baswedan, 48 ans, indépendant, intellectuel musulman, l'emporte sur Basuki Tjahaja Purnama, 51 ans, Parti pour une grande Indonésie, gouverneur de Djakarta depuis le 19 novembre 2014, protestant d'origine chinoise, accusé de blasphème par les islamistes, avec 58 % des voix contre 42 %. Il entrera en fonction en octobre. Le 9 mai, Djarot Saiful Hidayat, 55 ans, est nommé gouverneur de Djakarta par intérim, à la suite de la détention de Basuki Tjahaja Purnama. Le 10 mai, ce dernier est condamné à deux ans de prison pour insulte à l'islam, alors que le parquet avait requis le sursis. Il est incarcéré immédiatement. Les défenseurs des libertés s'inquiètent de la montée de l'islam radical.

Le 22 mai, des experts des Nations unies demandent la « libération immédiate » de Basuki Tjahaja Purnama.

#### IRAN

19 mai 2017. **Élection présidentielle. Élections municipales.** Le 26 septembre 2016, le Guide suprême Ali Khamenei avait fait savoir qu'il désapprouvait une éventuelle candidature de l'ancien président Ahmadinejad lors de la présidentielle du 19 mai 2017.

Les chances de Mohammad Bagher Ghalibaf, ancien général de police, maire de Téhéran depuis 2005, sont singulièrement

atteintes en raison de sa très mauvaise gestion de la catastrophe qu'a été l'effondrement de la tour Plasco, complexe commercial dans lequel seize pompiers ont trouvé la mort. Il avait été battu en 2013 et d'autres affaires l'ont atteint.

Les conservateurs sont divisés mais, le 9 avril, Ebrahim Raisi, 56 ans, directeur de la puissante fondation religieuse Astan Qods Razavi, descendant du Prophète, ancien procureur général, religieux radical, est candidat.

L'ancien président ultraconservateur Mahmoud Ahmadinejad se porte candidat le 12 avril, malgré l'opposition du

150

Guide suprême. Le président Hassan Rohani se déclare candidat le 14 avril.

1 636 personnes dont 137 femmes avaient voulu être candidats. Le Conseil des gardiens de la Constitution en a retenu six : Hassan Rohani, 68 ans, modéré; Ebrahim Raisi, 56 ans, procureur spécial du tribunal du clergé, conservateur, proche du Guide suprême; Mohammad Bagher Ghalibaf, 55 ans, conservateur; Mostafa Mir-Salim, 70 ans, ancien ministre de la Culture et de l'orientation islamique, conservateur; Es'Hagh Jahangiri, 60 ans, premier vice-président, réformiste; Mostafa Hashemitaba, 71 ans, ancien ministre de l'Industrie.

Le président Rohani est soutenu par l'ancien président réformateur Mohammad Khatami.

Le 15 mai, le maire de Téhéran retire sa candidature et se rallie à Ebrahim Raisi.

Hassan Rohani l'emporte largement, le 19 mai, avec 58,8 % des voix, et la participation, à plus de 73 %, a été importante. Ebrahim Raisi a obtenu 39,4 %. C'est un beau succès pour le président sortant, qui obtient cinq millions de voix de plus qu'en 2013.

Aux élections municipales, Mohsen Hachemi Rafsandjani, réformateur, fils

de l'ancien président Akbar Hachemi Rafsandjani, est élu maire de Téhéran, remportant les 21 sièges du conseil municipal. Il a battu le maire conservateur de la capitale en place depuis douze ans.

## ISRAËL

21 et 25 juin 2017. **Ultraorthodoxes.** À la suite de la plainte d'une passagère octogénaire qui avait dû changer de siège à la demande d'un juif orthodoxe refusant de voyager à côté d'une femme, le tribunal du district de Jérusalem, après deux ans de procédure, décide que la compagnie aérienne El Al ne pourra plus être conciliante avec les juifs ultraorthodoxes à ce sujet.

Le 25 juin, le gouvernement annonce l'abandon d'un accord conclu en janvier 2016 pour assurer aux juifs et juives non orthodoxes de pouvoir prier dans un espace qui leur aurait été aménagé au sud du mur des Lamentations.

## JAPON

2 et 9 juin 2017. **Empereur.** En adoptant une loi qui ne s'appliquera qu'à l'empereur Akihito, 83 ans, cent-vingt-cinquième empereur du Japon depuis le 7 janvier 1989, celui-ci pourra abdiquer en faveur de son fils Naruhito, 57 ans. Le texte précise que « l'abdication doit avoir lieu à une date fixée par décret dans un délai qui ne dépasse pas trois ans après sa promulgation ».

Aucune abdication d'empereur n'a eu lieu au Japon depuis plus de deux cents ans.

## PALESTINE

1<sup>er</sup> et 6 mai 2017. **Hamas. Israël.** Pour la première fois depuis 1988, le Hamas révisé sa charte fondamentale en



présentant le 1<sup>er</sup> mai un « document de principes et de politique généraux » qui, au bout de quarante-deux ans, nuance la charte originelle. Celui-ci déclare notamment que « le Hamas considère que l'établissement d'un État palestinien pleinement souverain et indépendant avec Jérusalem pour capitale dans les frontières du 4 juin 1967 [...] est une forme de consensus national ». C'est prendre en considération l'existence d'Israël.

Le 6 mai, l'ancien Premier ministre palestinien Ismaïl Haniyeh, 54 ans, est élu à la tête du Hamas, succédant à Khaled Mechaal, en fonction depuis 1996.

#### QATAR

6, 7, 8, 11, 14 et 28 juin 2017. **Crise régionale.** Le 6 juin, l'Arabie saoudite, Bahreïn, l'Égypte et les Émirats arabes unis rompent leurs relations diplomatiques avec le Qatar, accusé de soutenir le « terrorisme ». Les gouvernements saoudien et émirien exigent l'expulsion des Frères musulmans et du Hamas. Donald Trump accuse de terrorisme le Qatar, où se trouve, à Al-Oudeïd, la plus grande base militaire américaine au Moyen-Orient. Israël espère profiter de la situation, notamment à l'égard du Hamas.

Le 7 juin, la Turquie apporte son soutien au Qatar. Le Parlement approuve le déploiement de troupes dans l'émirat.

Le 8 juin, le Qatar rejette toute ingérence dans sa politique étrangère.

L'Iran vient en aide au Qatar en lui envoyant une aide alimentaire, le 11 juin.

Le 14 juin, le Pentagone annonce la vente d'avions F-15 au Qatar.

Soutenu par la population, l'émir du Qatar reste inflexible.

Selon un document de travail diffusé par Associated Press, l'Arabie saoudite

et les Émirats arabes unis ont adressé treize demandes au Qatar, qui sont inacceptables pour lui faute de voir disparaître sa souveraineté.

Le 28 juin, un responsable qatarien affirme que son pays va recourir à un cabinet d'avocats suisses pour réclamer des réparations aux dommages causés par le blocus imposé par ses voisins du Golfe.

#### ROYAUME-UNI

Avril-juin 2017. **Brexit.** Le 5 avril, les eurodéputés adoptent une résolution fixant plusieurs lignes rouges en vue des négociations sur le Brexit. Le Royaume-Uni devra respecter ses engagements financiers. La résolution veut protéger les droits des trois millions d'Européens au Royaume-Uni et du million de Britanniques dans les pays de l'Union européenne.

Selon le *Guardian*, six points majeurs seront débattus : la facture de la rupture de 60 milliards d'euros ; les droits des citoyens expatriés ; les frontières entre l'Irlande du Nord et l'Irlande ; la libre circulation des personnes, liée à la libre circulation des marchandises ; la primauté du droit européen contrôlée par la Cour de justice de l'Union européenne ; et la période de transition.

Le 26 avril, Jean-Claude Juncker rencontre Theresa May à Londres. C'est leur première rencontre depuis le déclenchement de l'article 50 du traité sur l'Union européenne. La rencontre est houleuse.

Le 27 avril, Theresa May dénonce à Leeds l'union des Européens.

Un sommet européen convoqué par Donald Tusk consacré au Brexit se tient le 29 avril, sans le Royaume-Uni, afin de définir la position des vingt-sept États européens dans la négociation.

Le 3 mai, la Commission adresse au Conseil une recommandation pour les

négociations sur le Brexit, qui vise les droits des citoyens, le règlement financier et la gouvernance.

Le Royaume-Uni fait de l'obstruction à Bruxelles. Fin avril, il met son veto lors d'une étape de la révision du budget européen 2014-2020, en discussion à Bruxelles, portant sur le renforcement du contrôle aux frontières de l'Union et sur l'aide aux migrants, alors que ces politiques sont soutenues par Londres !

Le 22 mai, les vingt-sept États européens adoptent le mandat de négociation de Michel Barnier. Ce dernier peut désormais ouvrir les discussions sur trois dossiers prioritaires : droits des citoyens ; règlement des questions financières ; nouvelles frontières extérieures de l'Union européenne, notamment entre Irlande et Irlande du Nord. Le 29 mai, la Commission européenne publie ses lignes directrices pour la conduite des négociations.

Theresa May entame les pourparlers très fragilisée, car elle est sans véritable majorité et très impopulaire. Les négociations pourraient être retardées. En fait, elles sont bien ouvertes le 19 juin.

La City s'inquiète de l'attitude gouvernementale dans les négociations. Le 13 juin, la Commission propose de nouvelles règles qui pourraient conduire au déménagement vers le continent d'une partie des activités financières londonniennes après le Brexit.

Le 21 juin, la Reine lit le discours du Trône, dans lequel elle déclare que « la priorité de [s]on gouvernement est d'obtenir le meilleur accord possible alors que le pays quitte l'Union européenne ». Elle évoque huit articles sur les vingt-sept que comporte la loi destinée à abolir la loi intégrant le droit communautaire dans le droit britannique. On remarquera que la Reine portait un magnifique chapeau bleu aux couleurs de l'Union européenne...

Theresa May vient au Conseil européen

le 22 juin avec une « offre juste et sérieuse ». L'accueil des vingt-sept États européens est plutôt froid.

Le 26 juin, Theresa May tente de rassurer les résidents européens mais reste floue. Elle affirme que les citoyens européens qui habitent au Royaume-Uni depuis cinq ans obtiendront le statut de résident permanent et seront traités comme des citoyens britanniques en ce qui concerne la santé, l'éducation, les prestations et les retraites.

8 juin 2017. **Élections législatives.** Le 18 avril, Theresa May annonce l'organisation d'élections législatives anticipées, qui auront lieu le 8 juin. Elle a pris cette décision de façon solitaire, surprenant les Britanniques et ses collaborateurs.

La dissolution est prononcée le 3 mai par la Reine.

Jeremy Corbyn, leader travailliste, présente un programme orienté à gauche.

À la suite de l'attentat qui a eu lieu à Manchester le 22 mai, Theresa May suspend sa campagne. Dix jours après cet attentat, les conservateurs sont en baisse dans les sondages. L'attentat survenu à Londres le 3 juin affaiblit encore plus Theresa May.

Lors d'un débat télévisé le 29 mai, Theresa May se montre peu convaincante, tandis que Jeremy Corbyn mène une campagne meilleure que ce qu'on attendait.

Les conservateurs sont en recul, passant, avec 42,3 % des voix, de 330 sièges à 317, et perdent leur majorité absolue, alors que les travaillistes, avec 40,0 %, obtiennent 262 sièges, contre 232 précédemment. Les nationalistes écossais, avec 3,0 %, subissent aussi un revers au profit des conservateurs, tombant de 56 à 35 sièges. Les libéraux-démocrates, avec 7,4 %, ont 12 élus, les unionistes nord-irlandais, avec 0,9 %, ont 10 sièges, le Parti vert,

avec 1,6 %, a 1 élu, le Sinn Féin, avec 0,7 %, a 7 élus, le parti gallois Plaid Cymru, avec 0,5 %, a 4 élus, le Parti social-démocrate et travailliste, avec 0,3 %, n'a pas d'élu, ni le Parti unioniste d'Ulster, avec 0,3 %, et il y a 12 autres députés. L'UKIP, qui n'a recueilli que 1,8 % des voix, n'est pas parvenu à conserver le seul siège qu'il détenait.

La participation a été de 68,9 %, en augmentation de 2,8 points.

Alors qu'il semblait fragilisé au sein de son parti, Jeremy Corbyn sort renforcé du scrutin, tandis que Theresa May est menacée dans sa fonction de Premier ministre. Elle devra gouverner avec l'apport des dix voix du Parti unioniste démocrate d'Irlande du Nord (DUP),

très conservateur. Cette hypothèse fait craindre une recrudescence des tensions en Irlande du Nord.

En outre, le Brexit pourrait être plus *soft* que ce que promettait Theresa May.

Le 9 juin, Theresa May reconduit ses principaux ministres. L'ultraconservateur Michael Gove, 49 ans, eurosceptique, devient ministre de l'Environnement.

Les exigences du DUP ralentissent un accord avec Theresa May. Celui-ci est enfin conclu le 26 juin. Le DUP y gagne l'octroi d'un milliard de livres sterling pour le développement de l'Irlande du Nord.

Theresa May obtient le 29 juin la confiance de justesse, avec 323 voix contre 309, soit quatorze voix de différence.

153

#### Élections législatives au Royaume-Uni

Inscrits	46 843 896	
Votants	32 270 655	(68,9 %)
Blancs et nuls	66 514	
Suffrages exprimés	32 204 141	

Partis	voix	%	sièges
Parti conservateur	13 636 690	42,3 (+ 5,5)	317 (- 13)
Parti travailliste	12 877 869	40,0 (+ 9,6)	262 (+ 30)
Libéraux-démocrates	2 371 861	7,4 (+ 0,5)	12 (+ 4)
Parti national écossais	977 568	3,0 (- 1,7)	35 (- 21)
Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni (UKIP)	594 068	1,8 (- 10,8)	0 (- 1)
Parti vert	525 665	1,6 (- 2,2)	1 (=)
Parti unioniste démocrate d'Irlande du Nord (DUP)	292 316	0,9 (+ 0,3)	10 (+ 2)
Sinn Féin (Irlande du Nord)	238 915	0,7 (+ 0,2)	7 (+ 3)
Plaid Cymru (pays de Galles)	164 466	0,5 (- 0,1)	4 (+ 1)
Parti social-démocrate et travailliste (Irlande du Nord)	95 419	0,3 (=)	0 (- 3)
Parti unioniste d'Ulster (Irlande du Nord)	83 280	0,3 (- 0,1)	0 (- 3)
Parti de l'Alliance d'Irlande du Nord	64 553	0,2 (=)	0
Speaker	34 299	0,1 (+ 0,6)	1 (=)
Parti du Yorkshire	20 958	0,1 (+ 0,1)	0

Unioniste indépendant (Irlande du Nord)	16 148	0,1 (=)	1 (=)
Parti national de l'Action sur la santé	16 119	0,1 (=)	0
Alliance des peuples chrétiens	5 869	0,0 (=)	0
Alliance le peuple avant le profit	5 509	0,0 (=)	0
Parti national britannique	4 580	0,0 (=)	0
Official Monster Raving Loony Party (Parti officiel fou-dingue monstrueux)	3 890	0,0	0
Parti de l'égalité des femmes	3 580	0,0	0
Voix unioniste traditionnelle (Irlande du Nord)	3 282	0,0 (+ 0,1)	0
Autres partis	167 237	0,5	0

## 154 SUISSE

21 mai 2017. **Votation.** Les Suisses se prononcent à 58,2 % en faveur de la loi énergétique sur l'abandon du nucléaire au profit des énergies propres. La loi était soutenue par le Parlement et le gouvernement. Aucune nouvelle centrale ne pourra être construite. Il est prévu que les centrales existantes pourront rester en service aussi longtemps que leur sûreté sera garantie. Le référendum était soutenu par l'Union démocratique du centre, qui espérait son abrogation. Seuls trois cantons (Schwyz, Glaris, Argovie) et un demi-canton (Obwald) ont voté « non », tandis que le « oui » atteignait 73,5 % dans le canton de Vaud.

## SYRIE

Avril-juin 2017. **Guerre civile.** Les 4 et 5 avril se tient à Bruxelles une conférence sur l'avenir de la Syrie et de la région. Les participants de soixante-dix États et organisations internationales condamnent l'utilisation d'armes chimiques.

Le 4 avril, soixante-quatorze personnes civiles sont tuées dans une frappe aérienne qui a émis du « gaz toxique » à Khan

Cheikhoun, dans la province d'Idlib. Le régime syrien est mis en cause. Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni proposent une résolution au Conseil de sécurité des Nations unies pour condamner l'attaque chimique. Immédiatement après l'ajournement des discussions de trois textes de résolution sur le même thème, Donald Trump ordonne l'attaque d'une base aérienne, ce qui est une rupture avec la politique menée jusqu'alors, les États-Unis ayant toujours évité de viser directement le régime de Bachar al-Assad. La Russie suspend le mécanisme de prévention des incidents avec les États-Unis en Syrie. Israël est le premier État à féliciter Washington pour son action, alors que Téhéran la condamne « vigoureusement ». Il s'avère que le neurotoxique utilisé est le gaz sarin. La Russie demande une enquête de terrain transparente. Le 12 avril, la Russie met son veto à une résolution des Nations unies condamnant les attaques chimiques commises par le régime syrien.

Un accord entre rebelles et régime prévoit l'évacuation de quatre villes assiégées (Foua et Kafraya, pro-régime, Madaya et Zabadani, tenues par l'opposition syrienne), laissant craindre des déplacements forcés de civils et de combattants.

Le 3 mai, des pourparlers ont lieu à Astana entre l'envoyé spécial des Nations unies, la Syrie, la Turquie et l'Iran pour un cessez-le-feu. Cela pourrait entraîner un sixième cycle de négociations, le précédent s'étant terminé le 31 mars sans avoir engendré de grands progrès.

En visite à Sochi le 3 mai, le président Erdoğan apporte son soutien au projet russe de création de « zones de désescalade » pour trois mois renouvelables en Syrie, avec quatre « réduits » dans les zones tenues par les rebelles (Idlib, Homs, quartier de la Ghouta à Damas et une région du Sud). Ces zones seraient gérées conjointement par l'armée syrienne et la rébellion avec des observateurs russes, turcs et iraniens.

Le sixième cycle de négociations sous l'égide des Nations unies à Genève prend fin le 19 mai, sans entraîner de réels progrès non plus.

Le 6 juin, la coalition internationale menée par les combattants arabo-kurdes déclenche l'offensive contre Rakka.

Le 16 juin, l'armée russe affirme être en train de vérifier si elle a réussi à tuer Abou Bakr al-Baghdadi, le chef de Daech, lors d'une frappe aérienne le 28 mai dans la banlieue de Rakka. De hauts responsables et trois cents gardes auraient été tués.

Mayadin devient la nouvelle « capitale » de Daech.

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés estime à six millions trois cent mille le nombre de déplacés internes et à cinq millions celui des réfugiés dans un pays voisin.

Un rapport publié le 30 juin confirme l'utilisation du gaz sarin à Khan Cheikhoun le 4 avril.

#### TURQUIE

25 et 29 avril, 22 mai, 6 et 14 juin 2017.  
**Putsch du 15 juillet 2016. État de droit.**

Le 25 avril, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ouvre, par 113 voix contre 45, une procédure de suivi sur la Turquie en raison des nombreuses violations de l'État de droit. Elle demande la levée de l'état d'urgence, l'arrêt de la promulgation des décrets-lois contournant la procédure parlementaire et la libération des parlementaires et journalistes en détention.

Le 29 avril, près de quatre mille fonctionnaires sont congédiés, dont près d'un millier de militaires, ainsi que des juges et des universitaires. Un tribunal d'Ankara décide de bloquer l'accès à l'encyclopédie en ligne Wikipedia, accusée d'établir dans ses articles un lien entre les autorités turques et des groupes terroristes.

Le procès de deux cent vingt et un instigateurs présumés du putsch du 15 juillet 2016 s'ouvre le 22 mai dans une prison près d'Ankara. Le procureur a requis « 2 988 fois la perpétuité ».

Soupçonné par les autorités d'entretenir des liens avec le prédicateur Fethullah Gülen, Taner Kiliç, avocat et responsable turc d'Amnesty International, est arrêté le 6 juin à Izmir.

Le 14 juin, Aydın Sefa Akay, 66 ans, magistrat, est condamné à sept ans et demi de prison pour appartenance au réseau Gülen. L'arrestation de ce membre du Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux des Nations unies a pour conséquence le blocage de certaines procédures, notamment celle visant l'ancien ministre rwandais Augustin Ndirabatware. Deux mille cinq cents magistrats ont été incarcérés.

16 avril 2017. **Président. Révision constitutionnelle. Opposition.** En Allemagne, les 1,4 million d'électeurs turcs peuvent participer au référendum sur la révision constitutionnelle du 27 mars au 9 avril.

Recep Tayyip Erdoğan remporte son pari de façon étroite, avec 51,4 % de « oui », l'opposition dénonçant des irrégularités.

La plupart des grandes villes, à l'exception de Bursa et d'Adana, ont voté contre. Le « non » a dominé dans la Turquie la plus prospère, en particulier le littoral touristique, et dans la région kurde.

60,1 % des Turcs de l'étranger ont voté « oui » (63,0 % en Allemagne, 64,4 % en France et 70,0 % aux Pays-Bas, mais seulement 15,6 % aux États-Unis).

À la suite de cette révision constitutionnelle, le président Erdoğan peut être réélu le 21 mai à la tête de son parti, après une parenthèse de trois ans.

Cette réforme présidentialisait encore plus le régime. Le poste de Premier ministre disparaît et les ministres ne sont pas soumis à un vote de confiance. Mettre en jeu la responsabilité des ministres n'est pas possible. Les élections présidentielles et législatives seront simultanées et, en cas de dissolution, il y aura élection présidentielle anticipée. Le nombre des mandats présidentiels est limité à deux. Le Parlement peut s'autodissoudre et, si le président effectue son second mandat, il peut être candidat et donc effectuer un troisième mandat. On peut imaginer comment un président en fin de second mandat pourra demander au Parlement de s'autodissoudre pour être en mesure de se représenter et d'effectuer un mandat supplémentaire. L'état d'urgence devient possible dans un plus grand nombre de situations. La procédure de mise en jeu de la responsabilité pénale du président est complexe et se termine devant la Cour constitutionnelle, dont douze des quinze membres sont choisis par le président.

#### UKRAINE

19 avril 2017. **Russie.** CJ. La Cour internationale de justice ne condamne pas la

Russie pour avoir soutenu les rebelles séparatistes, en raison du manque de preuves matérielles, mais elle indique des mesures conservatoires. Elle décide, par 13 voix contre 3 (dont le juge *ad hoc* russe), qu'en Crimée la Russie doit s'abstenir de maintenir ou d'imposer des limitations à la capacité de la communauté des Tatars de Crimée de conserver ses instances représentatives, y compris le Majlis; à l'unanimité, que la Russie doit faire en sorte de rendre disponible un enseignement en langue ukrainienne; à l'unanimité, que les deux parties, Russie et Crimée, doivent s'abstenir de tout acte qui risquerait d'aggraver ou d'étendre le différend dont la Cour est saisie ou d'en rendre la solution plus difficile.

#### UNION EUROPÉENNE

Avril et 30 mai 2017. **Parlement européen. Front national. Assistants parlementaires.** Selon les services du Parlement européen, le préjudice causé par l'affaire des assistants parlementaires soupçonnés d'emplois fictifs est évalué à 5 millions d'euros. Dix-sept élus, dont Marine et Jean-Marie Le Pen, Louis Alliot, Florian Philippot et plus d'une quarantaine d'assistants, sont visés.

*Le Parisien* révèle le 30 mai qu'une députée Front national visée dans cette affaire, Sophie Montel, dénonce dans une lettre adressée le 14 mars au parquet de Paris une vingtaine d'élus, dont la ministre des Affaires européennes, Marielle de Sarnez, mais aussi Michèle Alliot-Marie ou Brice Hortefeux. Une enquête préliminaire a été ouverte le 22 mars.

16 mai 2017. CJUE. **Traités commerciaux.** La Cour de justice de l'Union européenne juge que les traités commerciaux incluant un tribunal spécial pour

trancher les litiges entre investisseurs et États doivent être ratifiés par tous les États. L'affaire portait sur le traité avec Singapour mais va concerner l'Accord économique et commercial global avec le Canada et le futur accord pour le Brexit.

13 juin 2017. **Programme Erasmus.** L'Union européenne célèbre les 30 ans de l'adoption du programme Erasmus, l'une des plus exceptionnelles réussites de la coopération européenne. L'acronyme « Erasmus », qui provient au départ de la contraction de European community Action Scheme for the Mobility of University Students (programme d'action européen pour la mobilité des étudiants), signifie désormais European Region Action Scheme for the Mobility of University Students. Depuis juin 1987, près de quatre millions d'étudiants sont ainsi partis étudier à l'étranger.

#### VENEZUELA

Avril-juin 2017. **Crise politique, économique et sociale.** Le 2 avril, le président Maduro annule la décision de la Cour suprême de priver l'Assemblée nationale de tout pouvoir législatif. Cela fait suite aux critiques de la procureure générale, Luisa Ortega Díaz, pourtant considérée comme chaviste, qui a dénoncé un « coup d'État institutionnel ».

Le 7 avril, Henrique Capriles, chef de l'opposition, gouverneur de l'État de Miranda, qui a été deux fois candidat à l'élection présidentielle, dénonce la décision de la Cour des comptes qui l'a privé de ses droits politiques pour quinze ans au motif d'« irrégularités administratives » dans sa gestion de l'État, en lien avec l'affaire brésilienne Odebrecht. Déjà en 2015, Leopoldo López avait été condamné à treize ans et sept mois de prison pour avoir appelé à des manifestations

qui avaient entraîné la mort de plusieurs personnes.

Le Venezuela déclare le 27 avril vouloir se retirer de l'Organisation des États américains. Le 21 juin, l'Assemblée générale de cette organisation prend fin à Cancún sans qu'une résolution critiquant la convocation d'une assemblée constituante puisse être adoptée. Il n'y a eu que 20 voix, soit quatre de moins que les deux tiers nécessaires. Huit pays se sont abstenus.

À l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, le président Maduro annonce la convocation d'une assemblée constituante. Pour l'opposition, il s'agirait de remplacer les élections prévues par un scrutin où la représentation se ferait par catégorie sociale, « une constituante citoyenne, et non pas une constituante des partis, ni des élites, une constituante ouvrière, communale, paysanne, une constituante féministe, de la jeunesse, des étudiants, une constituante indigène, mais surtout [...] une constituante ouvrière, profondément communale », a précisé Nicolás Maduro. L'opposition conteste ce projet.

Le 9 mai, à la suite de manifestations, sept cent quatre-vingts personnes sont interpellées et deux cent cinquante et une mises à la disposition des tribunaux militaires pour « agressions visant un militaire » et « association en vue de fomenter la rébellion ». La procureure générale dénonce ce recours aux tribunaux militaires.

Le 23 mai, le président Maduro lance le processus de mise en place de l'Assemblée constituante, qui devrait être élue en juillet.

Le 13 juin, la procureure générale demande l'ouverture de poursuites contre huit magistrats de la Cour suprême. Luisa Ortega Díaz accuse les juges d'avoir provoqué une rupture de l'ordre constitutionnel en ordonnant à la fin du mois de mars la confiscation des prérogatives

du Parlement, contrôlé par l'opposition depuis fin 2015. Mais, le 20 juin, la Cour suprême autorise l'ouverture à son encontre de poursuites pour « fautes graves dans l'exercice de ses fonctions ».

Le président Maduro procède à un remaniement des forces armées et

remplace quatre haut gradés. Les nouveaux commandants de l'armée de terre et de l'armée de l'air avaient participé au putsch chaviste de 1992. Le nouveau chef de la gendarmerie est impliqué dans une affaire d'exécution extrajudiciaire et de tortures.